REGLEMENT DE L'ANIMATION

"CALENDRIER DE L'AVENT" proposée par BOURGES BERRY TOURISME

L'ORGANISATEUR
L'Office de Tourisme de Bourges Plus, Bourges Berry Tourisme, représenté par Ludovic Azuar, son Directeur, organise du 1er au 24 décembre 2021 inclus, une animation qui s'intitule Le Calendrier de l'Avent de l'Office de Tourisme.

Le principe est le suivant : découvrir chaque jour soit 1 anecdote soit la possibilité de gagner un cadeau. La répartition est la suivante : 14 anecdotes et 10 cadeaux à gagner en alternance (voir le détail dans le paragraphe Dotation ci-dessous).

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisme ainsi que des membres de leur famille. Ce jeu est limité à une seule participation par foyer.

ANNONCE DU JEU
Le jeu sera annoncé ou proposé via les supports suivants :
- Dans la programmation générale Ville de Bourges des animations de Noel
- Via les Réseaux sociaux (Instagram et Facebook)
- Via le site Internet www.bourgesberrytourisme.com
- Aux comptoirs des Offices de Tourisme de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

MODALITE DE PARTICIPATION
Les participants devront enregistrer leur participation en ligne en s'abonnant au compte Instagram de Bourges Berry Tourisme.

DOTATION MISE EN JEU ET MODALITES DE REMISE
Les tirages au sort auront lieu au début du mois de janvier pour l'ensemble les gagnants.
Ils se verront remettre les lots suivants :

1. MCB : 2 places de cinéma valables sur la programmation jusqu'à fin février 2023 d'une valeur de 16€
2. MCB : 2 places pour le spectacle L'oiseau-lignes en février 2023 d'une valeur de **52€**
3. Bourges Berry Tourisme : 1 sac en toile de jute « Berruyers, pas bourgeois », d'une valeur de 13,90€
4. Bourges Berry Tourisme : 2 visites guidées à valoir sur la programmation Ville d'Art et d'Histoire 2023, d'une valeur de 16€
5. Bourges Berry Tourisme : 1 t-shirt Berruyer(e), pas bourgeois(e) d'une valeur de **29,90€**
6. Bourges Basket : Bon d'achat à valoir dans la boutique Tango Bourges Basket en centre-ville, d'une valeur de 20€
7. Bourges Basket : 2 places pour le match Bourges / Tarbes le 25/02, d'une valeur de **24 €**

8. Route Jacques Cœur : 2 pass privilège Route Jacques Cœur pour découvrir les lieux d'histoire, d'art, de sciences ou de loisirs de notre département, d'une valeur de 10€
9. Expérience à vivre à Bourges : balade en barque dans les marais + repas (hors boisson) au restaurant Le Caraqui valable pour 2 personnes, d'une valeur de **84€**
10. Villa Monin : un cours de cuisine ou pâtisserie (durée 2h) à la Cour des Chefs, d'une valeur de **69€**

Les gagnants seront informés par téléphone et par mail et devront se présenter avant le 20 janvier pour récupérer leur lot.
Les dotations seront transmissibles à des tiers si les gagnants ne peuvent en bénéficier directement. Ils devront alors en informer l'organisateur qui procèdera aux modifications nécessaires.

REGLEMENT
La participation au jeu implique pour tous les participants l'entière acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entrainera l'annulation automatique de la dotation.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était contraint d'annuler, reporter ou modifier les conditions du jeu concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

DONNEES PERSONNELLES
Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de cette participation font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'organisateur, conformément à sa politique de gestion des données personnelles accessible sur www.berryprovince.com

Si le participant l'accepte, ses données seront également utilisées pour lui adresser des informations touristiques de la destination.

Les données personnelles du participant (nom/prénom/coordonnées) seront transmises aux prestataires pour lui réserver le meilleur accueil.

Conformément aux dispositions prévues par la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978 et le RGPD du 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès de rectification, de suppression des informations le concernant en adressant sa demande accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier à AD2T/Office de Tourisme de Bourges Plus, 21 Place Simone Veil, 18000 Bourges.

ACCES REGLEMENT
Ce règlement peut être consulté via le lien : www.bourgesberrytourisme.com

LITIGE
Tout cas non prévu ou toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'organisateur. Tout différend qui ne saurait trouver de solution amiable sera tranché par le tribunal compétent conformément aux règles du Nouveau Code de Procédure Civile.